

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 19 mars 2025

Date de convocation : 11 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 15
Votants : 10

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBÉY, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, Mme Francine MARAGLIANO, Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Vanessa BELIN – OT, Mme Gaëlle BONNEMAINS – EPN, Mme Adrienne PIFARELY – EPN, Mme Nicole PERSON – EPN, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : M. Patrick BRETON, Mme Isabelle COLLIN, M. Romain MOHAMMEDI, Mme Noémie VIEILLE.

Délibération n°04/2025 – Convention de partenariat et d'objectifs EPN/LCDL 2025-2027

VU le CGCT et notamment son article L2121-29,
VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L133-1 à L133-10, et R133-1 et suivants,

Rappel

LCDL, EPIC créé en 2009 par l'EPCI aujourd'hui dénommé EPN, porte le service public spécifique au titre de l'accueil, de la communication, de la promotion touristique et de l'animation de la communauté des acteurs socio-professionnels du tourisme.

Pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie, des conventions d'objectifs et de partenariat lient donc EPN et LCDL.

Pour la période 2025-2027, la stratégie définie et validée par EPN porte l'ambition de développer une offre touristique porteuse d'une dimension identitaire et durable.

L'action globale à déployer devra ainsi répondre aux enjeux suivants :

- Renforcer l'image et l'identité du territoire,
- Développer et structurer l'offre touristique,
- Mettre en œuvre une gouvernance partagée et mobiliser les acteurs : co-construire les projets avec les acteurs du territoire et faire collaborer habitants, institutionnels et professionnels ; chercher à impliquer les territoires limitrophes aux réflexions de développement touristique,
- Combiner les besoins des habitants et ceux des visiteurs tout en veillant à respecter l'équilibre sur l'ensemble du territoire,
- Valoriser le cadre de vie des habitants et exploiter au mieux l'ensemble de ses richesses.

La stratégie d'EPN pour la période 2025-2027 demande ainsi de décliner en particulier deux univers marqueurs d'identité et vecteurs de retombées économiques :

- Les contes et légendes et plus généralement l'histoire locale, seront supports de (re)découvertes de lieux, de manière insolite, notamment au travers de parcours mêlant réel et imaginaire
- Le Jaune d'Evreux, teinte unique créée au XIVème siècle, issue d'une technique innovante qui a permis de révolutionner l'art du vitrail. Cette couleur, symbole de lumière, de finesse et d'histoire, peut trouver de nombreuses déclinaisons, tant dans la culture, l'urbanisme, le tourisme, l'événementiel et la communication... et peut unifier le territoire dans sa globalité.

L'action partenariale s'accorde à travailler sur les cibles de publics prioritaires suivants :

- Familles,
- Touristes en court séjour.

Les étapes de déploiement de la stratégie tourisme font l'objet d'un calendrier prévisionnel présenté en annexe de la convention partenariale.

LCDL se voit confier des missions d'accueil, d'information et a vocation à promouvoir et animer la Destination Evreux Normandie, en lien étroit avec les professionnels.

Pour la bonne réalisation de ces missions, EPN apporte une contribution financière sous forme de subvention à l'EPIC. Cette subvention est votée chaque année. De plus, l'intégralité du produit de la taxe de séjour est reversée à l'EPIC, comme le prévoit l'article de loi L. 133-7 du code du tourisme.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (10 voix pour soit l'unanimité) :

- **VALIDE** la convention de partenariat et d'objectifs 2025-2027 à intervenir entre Evreux Portes de Normandie et Le Comptoir des Loisirs jointe en annexe et **EN AUTORISE** la signature sous réserve de validation du Conseil communautaire EPN du 01/04/2025.

Certifié exécutoire le 19 mars 2025
Transmis en Préfecture le 31 / 03 / 2025
Publié le 10 / 04 / 2025

Le Président,

Stéphane SIMON

